



## FORMULAIRE U1

Le formulaire U1 (anciennement E 301) récapitule les périodes d'assurance ou d'emploi, salarié ou indépendant, accomplies par un travailleur sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne afin de permettre le cas échéant à un autre pays de tenir compte des périodes accomplies dans l'autre Etat pour faire bénéficier ce travailleur de prestations de chômage.

### Pièces à produire pour l'obtention du formulaire U1

Pour permettre de renseigner le formulaire U1, vous devez fournir **copies** des pièces justificatives suivantes :

#### A titre obligatoire :

- Carte d'identité ou passeport
- Titre de séjour en cours de validité (pour les ressortissants de pays tiers)
- Carte vitale
- Attestation employeur destinée à Pôle emploi (pour chaque période d'activité)
- Attestation(s) de stage

#### A défaut d'avoir l'attestation employeur :

- 4 derniers bulletins de salaire
- Certificat de travail pour chaque employeur
- Document attestant le motif de rupture du dernier contrat de travail

Votre adresse pour envoi du formulaire :

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse électronique :

**Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018**, la réception et l'instruction des demandes relèvent de la compétence de **Pôle Emploi** et non plus des Direccte. Toute demande personnelle de formulaire U1 doit être adressée à :

**Pôle emploi services**  
**SERVICE MOBILITE INTERNATIONALE**  
**TSA 10107**  
**92891 NANTERRE CEDEX 9**  
[europa.exchange@pole-emploi.fr](mailto:europa.exchange@pole-emploi.fr)

à partir de l'imprimé ci-joint et son annexe

**Demande personnelle de formulaire U1 /E301**



Votre situation est la suivante :

→ Vous avez exercé une activité professionnelle en France et vous souhaitez faire valoir vos droits au titre du chômage dans un autre Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse. **Merçi de remplir le formulaire 1**  
→ Vous êtes travailleur frontalier, ce qui signifie que vous avez exercé une activité professionnelle en France tout en résidant sur le territoire d'un autre Etat membre, où vous retournez chaque jour ou au moins une fois par semaine. Vous souhaitez faire valoir vos droits au titre du chômage dans cet autre Etat membre. **Merçi de remplir le formulaire 1 ainsi que l'attestation sur l'honneur en annexe.**